

Fonds de relance économique

Subvention de secours volet 2



La crise du COVID-19 impacte de manière considérable le tissu économique de notre pays.

Face à l'urgence, des dispositifs ont été créés à l'échelle nationale et régionale pour soutenir les chefs d'entreprise en difficulté.

Consciente de la situation et des enjeux de la relance, la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise se mobilise afin de proposer localement un accompagnement aux chefs d'entreprise du territoire.

Le Fonds de relance économique : qu'est-ce que c'est ?

La Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise a décidé de créer **des dispositifs d'aides financières** à destination des chefs d'entreprise du territoire. Ils viennent en cohérence avec les aides nationales, régionales ou départementales.

Dispositif n°2 :

Subvention de secours Volet 2

Subvention maximale de 3 000 €

Pour une baisse de CA de 50 % ou plus,
sur le mois de novembre, décembre 2020 ou janvier 2021

Plafonnée à 1 000 €

Pour une baisse de CA comprise entre 30% et 50 % sur la même
période de référence

Pour pallier les difficultés des chefs d'entreprise liées au re confinement

Conditions d'éligibilité pour accéder à ce fonds :

- Le siège social de l'entreprise doit être sur le territoire de l'intercommunalité
- L'établissement aidé doit se trouver sur le territoire de l'intercommunalité
- Ne pas se trouver en procédure collective et être à jour de ses obligations sociales et fiscales avant la crise sanitaire.
- Être une entreprise de moins de 21 salariés.
- Avoir son activité dans les secteurs du commerce, de l'artisanat, de l'industrie, des services et des professions libérales.

Sont exclues les activités immobilières ou d'intermédiations financières (Codes NAF 6411 jusqu'à 6832 B, sauf 6831 Z Agences immobilières)

Pour le secteur commerce, sont exclus les établissements de plus de 10 salariés sous enseigne nationale.

- Avoir subi une perte de chiffre d'affaires de 50% ou plus pour prétendre à la subvention maximale plafonnée à 3 000 €.
- Avoir subi une perte de chiffre d'affaires comprise entre 30 et 50% pour prétendre à la subvention plafonnée à 1 000 €.
- La période de prise en compte pour la perte du chiffre d'affaires sera un mois civil parmi Novembre 2020, Décembre 2020 ou Janvier 2021.
- Cette perte sera estimée par rapport au mois demandé de l'année précédente ou à la moyenne des mois antérieurs à Novembre 2020 pour les activités créées à partir de Novembre 2019, exclusion faite des mois de Mars et Avril 2020.
- L'entreprise doit fournir une attestation comptable ou une déclaration URSSAF de chiffre d'affaires pour le mois faisant l'objet de la demande ainsi que le mois de référence (par exemple, pour les mois de Novembre 2019 et 2020 si le mois retenu est celui de Novembre) (Pour le cas des micro-entrepreneurs déclarant leur chiffre d'affaires trimestriellement, fournir les relevés de compte).
- L'aide sollicitée ne peut-être supérieure à la perte du chiffre d'affaires moins les aides déjà reçues au titre du mois demandé.
- L'ACSO se réserve le droit de solliciter toute pièce complémentaire permettant l'instruction du dossier.
- Les attributions se réalisent dans la limite de l'enveloppe budgétaire affectée.



Comment faire la demande ?

1. Complétez le formulaire
2. Envoyez-le, accompagné des pièces justificatives, par mail à :

nogentsuroise@initiative-oise.fr

Formulaire de demande Subvention de secours volet 2



Chef d'entreprise

Civilité : Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance : à

Nationalité :

Téléphone fixe :

Téléphone mobile :

Email :

Adresse personnelle :

.....

Code Postal : Commune :

Entreprise

Dénomination sociale :

Nom commercial :

Forme juridique :

Code APE ou NAF :

Activité :

.....

Effectif de l'entreprise :

Date de création :

N° de SIRET :

Adresse du siège social :

.....

Code Postal : Commune :

Adresse de l'établissement (si différent) :

.....

Code Postal : Commune :

Etes-vous à jour de vos obligations fiscales et sociales à fin février 2020 :

Oui Non

L'entreprise est-elle votre activité principale et/ou votre principale source de revenu ?

Oui Non

Impact de la crise sanitaire sur votre entreprise

Votre activité a-t-elle été soumise à l'obligation de fermeture administrative ?

Oui Non

Avez-vous mis en place du chômage partiel ?

Oui Non

Les aides mobilisées

Indiquer dans le tableau ci-dessous les **aides publiques** perçues liées à la pandémie du Covid-19 :

Fonds de solidarité national (Volet 1 : aide maximum de 1500 €, Volet 2 : sur les loyers et autres charges fixes), aides régionales, aides départementales, aides Urssaf, autres aides...

Période	Novembre 2020	Décembre 2020	Janvier 2021
Type d'aide			
Montant global			

Situation financière de l'entreprise

Chiffre d'affaires des derniers mois, à compléter uniquement pour les entreprises créées à partir du 1^{er} Novembre 2019 :

	Novembre 2019	Décembre 2019	Janvier 2020	Février 2020	Mars 2020	Avril 2020	Mai 2020
CA HT							
	Juin 2020	Juillet 2020	Août 2020	Septembre 2020	Octobre 2020	Novembre 2020	Décembre 2020
CA HT							
	Janvier 2021						
CA HT							

Commentaires :

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus mentionnés.

Fait à, le

J'autorise l'Agglomération Creil Sud Oise à conserver et réutiliser mon adresse mail pour recevoir des informations destinées aux entreprises du territoire.
Aucune utilisation commerciale ne sera faite de ces données.

Le demandeur

Nom Prénom et signature

**DECLARATION DES AIDES PLACES SOUS LE REGLEMENT DE MINIMIS
(Règlement CE N° 1407/2013 du 18 décembre 2013 – aide de minimis)**

Nom de l'entreprise bénéficiaire :

Adresse :

.....

Code Postal : Commune :

N° SIRET de l'entreprise :

Je soussigné(e),

Né(e) le à

Je suis informé(e) que la présente aide relève du régime « de minimis », conformément au règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis, publié au Journal officiel de l'Union européenne L352 du 24 décembre 2013.

Conformément au règlement (UE) n° 1407/2013, le montant des aides, quelle que soit leur nature (Subvention / Prêt bonifié / Garantie / Avance remboursable / Réduction ou exonération d'impôts...), est limité à 200 000 € sur une période de trois exercices fiscaux (voir schéma ci-dessous).

Montant	200 000 €		
Exercice fiscal	N-2	N-1	N

J'atteste sur l'honneur :

n'avoir perçu aucune autre aide de minimis au cours de la période couvrant l'exercice fiscal concerné (année de réalisation de l'opération précitée) et les deux exercices précédents,

avoir perçu (décision d'octroi ou paiement) au cours de l'exercice fiscal en cours et des deux derniers exercices fiscaux la somme totale inscrite dans le tableau ci-dessous au titre des aides « de minimis » (règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis).

Dates d'attribution de l'aide de minimis (1)	Forme de l'aide (subvention, prêt, garantie, avance remboursable...)	Objet de l'aide	Montant de l'aide (€)	Financier public
TOTAL				

avoir demandé mais pas encore reçu la décision correspondante ni le paiement, la somme totale inscrite dans le tableau ci-dessous au titre des aides « de minimis » (règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis).

Dates d'attribution de l'aide de minimis (1)	Forme de l'aide (subvention, prêt, garantie, avance remboursable...)	Objet de l'aide	Montant de l'aide (€)	Financier public
TOTAL				

Si la somme des montants perçus et des montants demandés au titre des aides « de minimis » additionnée au montant de l'aide demandée dans le présent formulaire excède 200 000 €, l'aide demandée ne sera pas accordée.

Je m'engage à conserver ou fournir tout document permettant de vérifier l'exactitude de la présente déclaration, demandé par l'autorité compétente, pendant 10 années à compter du versement de l'aide demandée dans le présent formulaire.

Je m'engage à porter à votre connaissance toute aide perçue sur la période triennale qui pourrait entraîner un dépassement du plafond de 200 000 €.

Fait à, le

Signature du représentant légal de l'entreprise

Nom, prénom, qualité du ou de la signataire

(1) Si vous avez reçu une aide *de minimis*, cette aide a dû vous être notifiée par courrier par l'autorité publique attributaire (État, collectivités...).

Vous ne devez donc pas comptabiliser dans ce montant les aides qui ne sont pas expressément allouées au titre du règlement *de minimis*.

Formulaire de demande Subvention de secours volet 2



Les pièces à joindre obligatoirement

Toute demande incomplète ne sera pas traitée

- Formulaire de demande **complété et signé**
- Attestation des minimis **complétée et signée**
- Extrait d'immatriculation datant de **moins de 3 mois**
- Photocopie de la pièce d'identité
- RIB **professionnel**
- Attestation comptable de chiffre d'affaires, déclarations mensuelles URSSAF (ou relevés de compte pour les déclarations trimestrielles du micro-entrepreneur)



Comment faire la demande ?

3. Complétez le formulaire
4. Envoyez-le, accompagné des pièces justificatives, par mail à :

nogentsuroise@initiative-oise.fr